

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-468 :

Portant réglementation de la circulation et du stationnement

12 rue des Ormes

Pour permettre l'évacuation de gravats avec un camion benne

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

SASU L'ÉQUATION

15 AVENUE DES QUATRE SERGENTS

17340 CHATELAILLON PLAGE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour permettre l'évacuation de gravats avec un camion benne, des accidents et des encombres pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 12 rue des Ormes.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 1^{er} décembre 2025 à 8h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 18h00

La circulation et le stationnement seront interdits 12 rue des Ormes, ponctuellement au gré des travaux, au droit du chantier pour permettre l'évacuation de gravats avec un camion benne par l'entreprise « SASU L'ÉQUATION ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « SASU L'ÉQUATION ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- SASU L'ÉQUATION.

Fait à La Flotte, le 24 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDÉAU

